

MAIRIE
52, rue du stade
38460 ST ROMAIN DE JALIONAS

Envoyé en préfecture le 05/01/2024

Reçu en préfecture le 05/01/2024

Publié le

ID : 038-213804511-20240104-2024_02-AU



DECISION N° 2024-02 du 4 janvier 2024

Archerie STEFLO – ACHAT D'ARMEMENT DE POLICE MUNICIPALE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L2122-23 qui prévoit la possibilité de déléguer une partie des attributions du conseil municipal au Maire en exercice,

Vu la délibération n° 2020-032 en date du 22 juin 2020 déposée en sous-préfecture de LA TOUR DU PIN le 24/06/2020, déléguant notamment au Maire de la Ville de Saint Romain de Jalionas les pouvoirs suivants :

4° de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget."

Considérant la proposition de l'entreprise Archerie STEFLO pour l'achat d'armement de police municipale.

DECIDE

Article 1^{er} : de retenir et signer la proposition de l'entreprise Archerie STEFLO pour l'achat d'armement de police municipale, pour un montant total de 3 022.32 € HT soit 3 626.78 € TTC.

Article 2 : La facture sera payée en investissement, au **chapitre 21 - article 2188**

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera notifiée au conseil municipal lors de la prochaine réunion et dont ampliation sera adressée à la Sous Préfecture de la TOUR DU PIN.

ST ROMAIN DE JALIONAS, le 4 janvier 2024

Le Maire,
Jérôme GRAUSI

